

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti	Mélanie Venne
Micheline Bélec	Alain St-Amour
Romuald Sauvé	Geneviève Brisebois

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents :

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9477

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale :

Adoptée

Résolution no : 9478

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 10 septembre 2013

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2013 tel que présenté par la directrice générale :

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9479

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 30 septembre 2013

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 30 septembre 2013 tels que présentés au montant total de 73 520,14 \$

Chèques salaire # D1300524 @ D1300581 = 23 795,06 \$

Chèques fournisseurs # C1300538 @ C13005553 = 48 371,37 \$

Chèque manuel # M0013117 = 242,63 \$

Chèques manuels # M0130114 @ M0130118 = 1 111,08 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 9480

AUTORISATION DE DÉPENSE – amplificateur pour cellulaire à l’église

CONSIDÉRANT QU’ : *Il y a possibilité d’obtenir une couverture du réseau cellulaire à certains endroits à l’aide d’un suramplificateur;*

CONSIDÉRANT QUE : *Tout comme l’internet haute vitesse, nous pourrions rendre le service réseau cellulaire dans le périmètre de la cour de l’église;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser l’achat chez Quincaillerie L & L au montant de 777.56 \$ pour l’achat d’un amplificateur à l’église, rendant ainsi accessible aux citoyens, un réseau cellulaire. À ce montant, s’ajoutent les taxes applicables.*

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-702-20-522-00.

Adoptée

Résolution no : 9481

RÉAMÉNAGEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser le réaménagement des postes budgétaires présenté par la directrice générale afin d’être conforme au manuel de la présentation de l’information financière municipale proposé par le M.A.M.R.O.T.*

		<i>DT</i>	<i>CT</i>
<i>Fourniture de bureau élus</i>	<i>02-110-60-670-00</i>	<i>250.00 \$</i>	
<i>Services juridiques – frais de cour et autre</i>	<i>02-120-40-412-00</i>	<i>9 000.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. Bât. & terrains admin.</i>	<i>02-130-50-522-00</i>	<i>1 500.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. Ameubl. & équip. Admin.</i>	<i>02-130-50-527-00</i>	<i>1 500.00 \$</i>	
<i>Pièces & acc. Administration</i>	<i>02-130-60-640-00</i>	<i>1 000.00 \$</i>	
<i>Frais de photocopies administration</i>	<i>02-130-60-670-01</i>	<i>1 000.00 \$</i>	
<i>Contrat d’entretien administration</i>	<i>02-190-40-498-00</i>	<i>550.00 \$</i>	
<i>Location ameubl. & équip. bureau.</i>	<i>02-190-50-517-00</i>	<i>700.00 \$</i>	
<i>Salaire dir. Incendie - interventions</i>	<i>02-220-10-442-01</i>	<i>1 200.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. Camion dir. incendie</i>	<i>02-220-10-525-00</i>	<i>500.00 \$</i>	
<i>Frais de déplacement serv. incendie</i>	<i>02-220-30-310-00</i>	<i>100.00 \$</i>	
<i>Surv. Protectron syst. Alarme caserne</i>	<i>02-220-30-339-00</i>	<i>150.00 \$</i>	
<i>Frais de transport travaux publics</i>	<i>02-320-30-322-00</i>	<i>75.00 \$</i>	
<i>Fibre optique travaux publics</i>	<i>02-320-30-336-00</i>	<i>200.00 \$</i>	
<i>Inspection véhicule SAAQ</i>	<i>02-320-40-453-00</i>	<i>20.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. Bât. & terrain garage</i>	<i>02-220-50-522-00</i>	<i>100.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. Ford 1998</i>	<i>02-320-50-525-01</i>	<i>3 500.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. Freight 2003</i>	<i>02-320-50-525-03</i>	<i>300.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. rétrocaveuse</i>	<i>02-320-50-525-05</i>	<i>2 000.00 \$</i>	
<i>Gravier sable asphal. Chlor. calcium</i>	<i>02-320-60-620-00</i>	<i>7 300.00 \$</i>	
<i>Essence Huile & diesel</i>	<i>02-320-60-631-00</i>	<i>2 800.00 \$</i>	
<i>Fourniture de bureau</i>	<i>02-320-60-670-00</i>	<i>150.00 \$</i>	
<i>Fibre optique</i>	<i>02-330-30-336-00</i>	<i>200.00 \$</i>	
<i>Location mach. & équip. Enl. neige</i>	<i>02-330-50-516-00</i>	<i>500.00 \$</i>	
<i>Collecte matières résiduelles</i>	<i>02-451-10-951-00</i>	<i>219.00 \$</i>	
<i>Entretien & rép. Ameublement bureau urb.</i>	<i>02-610-50-527-00</i>	<i>1 000.00 \$</i>	
<i>Pièces & acc. Bureau urbanisme</i>	<i>02-610-60-640-00</i>	<i>500.00 \$</i>	
<i>Frais de déplacement SDRK</i>	<i>02-621-30-310-00</i>	<i>350.00 \$</i>	
<i>Cotisation & abonnement promotion</i>	<i>02-621-40-494-00</i>	<i>65.00 \$</i>	
<i>Entr. & rép. Bât. & terrain chalet loisirs</i>	<i>02-701-20-522-00</i>	<i>300.00 \$</i>	
<i>Contrat d’entretien gazon.</i>	<i>02-701-50-498-00</i>	<i>1 020.00 \$</i>	
<i>Électricité Baie des Canards</i>	<i>02-701-50-681-00</i>	<i>1 500.00 \$</i>	
<i>Équipements supralocaux Mont-Laurier</i>	<i>02-701-90-958-01</i>	<i>1 844.00 \$</i>	
<i>Frais de poste</i>	<i>02-130-30-321-00</i>		<i>1 000.00 \$</i>
<i>Support technique CIB</i>	<i>02-130-40-414-00</i>		<i>1 019.00 \$</i>
<i>Ass. Resp. erreurs & omissions</i>	<i>02-130-40-424-00</i>		<i>120.00 \$</i>

<i>Frais de formation administration</i>	<i>02-130-40-454-00</i>	<i>1 500.00 \$</i>
<i>Frais de poste journal municipal</i>	<i>02-190-30-321-00</i>	<i>1 400.00 \$</i>
<i>Fourniture de bureau journal</i>	<i>02-190-60-670-00</i>	<i>3 686.00 \$</i>
<i>Frais de photocopies journal</i>	<i>02-190-60-670-01</i>	<i>277.00 \$</i>
<i>Frais de congrès mesures d'urgence</i>	<i>02-230-30-346-00</i>	<i>580.00 \$</i>
<i>Frais de formation mesures d'urgence</i>	<i>02-230-40-454-00</i>	<i>900.00 \$</i>
<i>Entr. & rép. Bâtiment & terrains sec. Civ.</i>	<i>02-230-50-522-00</i>	<i>150.00 \$</i>
<i>Entr. Mach. & équip. Mes. D'urgence</i>	<i>02-230-50-526-00</i>	<i>150.00 \$</i>
<i>Appl. Règl. Animaux patrouille</i>	<i>02-290-40-419-01</i>	<i>500.00 \$</i>
<i>Capture loups et coyotes</i>	<i>02-290-40-419-02</i>	<i>500.00 \$</i>
<i>Services professionnels travaux publics</i>	<i>02-320-40-410-00</i>	<i>1 500.00 \$</i>
<i>Services scientifiques & génie trav. Publ.</i>	<i>02-320-40-411-00</i>	<i>3 800.00 \$</i>
<i>Assurances travaux publics</i>	<i>02-320-40-423-00</i>	<i>504.00 \$</i>
<i>Assurances véhicules trav. Publics</i>	<i>02-320-40-425-00</i>	<i>530.00 \$</i>
<i>Frais de formation trav. Publics</i>	<i>02-320-40-454-00</i>	<i>100.00 \$</i>
<i>Immatriculation travaux publics</i>	<i>02-320-40-455-00</i>	<i>560.00 \$</i>
<i>Location mach. & équip. Travaux publics</i>	<i>02-320-50-516-00</i>	<i>10 000.00 \$</i>
<i>Entretien & rép. Tracteur</i>	<i>02-320-50-525-06</i>	<i>1 000.00 \$</i>
<i>Ponceaux & membranes</i>	<i>02-320-60-642-00</i>	<i>1 000.00 \$</i>
<i>Assurances véhicules enlèvement neige</i>	<i>02-330-40-425-00</i>	<i>1 031.00 \$</i>
<i>Bris de câble</i>	<i>02-340-50-529-00</i>	<i>1 000.00 \$</i>
<i>Pièces & accs. Signalisation</i>	<i>02-355-60-640-00</i>	<i>2 169.00 \$</i>
<i>Achat de bacs noirs</i>	<i>02-451-10-690-00</i>	<i>500.00 \$</i>
<i>Salaire lavage embarcation</i>	<i>02-470-10-141-30</i>	<i>738.00 \$</i>
<i>R.R.Q. lavage embarcation</i>	<i>02-470-20-222-00</i>	<i>138.00 \$</i>
<i>Publicité & info environnement</i>	<i>02-470-30-340-00</i>	<i>300.00 \$</i>
<i>Serv. Technologue installation septique</i>	<i>02-470-40-414-00</i>	<i>1 600.00 \$</i>
<i>Frais de poste promotion & développement</i>	<i>02-621-30-321-00</i>	<i>2 000.00 \$</i>
<i>Contrat d'entretien parc & terrain</i>	<i>02-701-50-498-01</i>	<i>1 141.00 \$</i>

Adoptée

Résolution no : 9482

AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2013

ATTENDU QU' : *En raison des élections municipales, la prochaine réunion régulière du conseil se tiendra le 19 novembre;*

ATTENDU QUE : *La réunion d'octobre est devancée en raison des élections municipales et que nous n'avons pas reçues toutes les factures du mois de septembre;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice, Ginette Ippersiel, à payer toutes les factures de septembre qui n'ont pas encore été expédiées, ainsi que les factures d'octobre.*

Le détail de ces factures sera présenté à la réunion de novembre.

Adoptée

Résolution no : 9483

OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU *Le départ de Madame Monique Charland à la fin décembre et que ce délai donne l'opportunité de transmettre ses connaissances, à la personne retenue;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale à faire paraître l'offre d'emploi dans un journal local, sur Québec municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité.*

Adoptée

Résolution no : 9484

AUTORISATION DE DÉPENSE – Tirage aux répondants du questionnaire Politique familles/aînés

ATTENDU QUE : Dans le cadre de la démarche Politique familles/aînés, un questionnaire est distribué à l'ensemble des citoyens de Chute-Saint-Philippe;

ATTENDU QUE : Pour susciter l'intérêt à répondre audit questionnaire, les membres du Comité 21 demandent à la municipalité d'offrir un tirage à tous les répondants, d'un panier-cadeau de produits du terroir, d'une valeur de 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense de 100.00 \$ pour le tirage d'un panier-cadeau parmi les personnes qui auront répondu au questionnaire.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-190-60-640-00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 9485

NOMINATION D'UN LIEUTENANT À LA CASERNE DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ATTENDU QU' : Un avis d'ouverture de poste de lieutenant a été affiché pour la caserne 5;

ATTENDU QU' : Une seule personne s'est montrée intéressée et qu'elle possède les exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Bruce Bélisle à titre de Lieutenant pour la caserne de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

Résolution no : 9486

DON DE L'AUTOPOMPE DE LA CASERNE 4 (L.D.É.) POUR LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT PROFESSIONNEL (CEP)

ATTENDU QUE : La Municipalité de Lac-des-Écorces offre un véhicule autopompe pour le site d'entraînement, conditionnel à ce que les autres municipalités parties à l'entente, assument la réparation du véhicule au cout approximatif de 4 000.00 \$, dépense répartie selon le pourcentage établi pour chacune des municipalités;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Lac-des-Écorces et de partager les frais de réparation au pourcentage prévu à l'entente;

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 9487

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – année 2014

ATTENDU QUE : La municipalité a adhéré le 1^{er} janvier 2000 à la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre;

ATTENDU QUE : La Régie demande, en tant que membre, d'adopter par résolution le budget pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre pour l'année 2014 tel que présenté par le directeur général de cette régie.

Adoptée

Résolution no : 9488
AUTORISATION DE PAIEMENT – Eco-Pro Environnement inc.

Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Eco-Pro Environnement inc., au montant 7 760.81 \$, incluant les taxes, pour le mandat de l'inspection de 50 systèmes septiques et le rapport de chaque inspection.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-471-40-411-02.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 9489
APPROBATION DES TRAVAUX – Subvention amélioration réseau routier

ATTENDU QUE : Dans le cadre de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, exercice financier 2013-2014, la municipalité a reçu confirmation du ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, d'un montant de 20,000.00 \$ accordé pour des travaux sur le chemin Tour du Lac David Nord;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Tour du Lac David Nord, pour un montant total de 35,485.53 \$ conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec et demande le versement de 20,000.00 \$, attendu que les travaux ont été effectués dans les délais prévus et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

URBANISME

Résolution no : 9490
DÉROGATION MINEURE No. DRL130177 | 24 chemin Caché | Mat. 0168 46 681

La demande consiste à régulariser un empiètement dans le but de vendre la propriété :

Permettre de déroger au règlement 139, article 8.3.1 d) (Marges de recul latérales) à 0.91 mètre au lieu de 3.00 mètres, donc autoriser un empiètement de 2.09 mètres.

ATTENDU QU' : Un permis de construction a été émis ne faisant pas mention des marges d'implantation minimums à respecter;

ATTENDU QUE : La personne ayant construit le garage est aujourd'hui décédée;

ATTENDU QU' : Au moment de la construction, le propriétaire n'avait ni l'obligation d'implanter ou de localiser le bâtiment par un arpenteur;

ATTENDU QUE : Le refus de cette demande entraînerait un préjudice sérieux au propriétaire puisque la démolition serait sa seule option;

ATTENDU QU' : *Aucun préjudice à l'environnement ne sera causé puisque le garage respecte les normes en vigueur concernant la marge au lac.*

Recommandation du CCU : *Le CCU recommande au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe d'accepter la dérogation mineure #DRL130177 telle que présentée, soit de déroger au règlement 139 articles 8.3.1 d) relatifs à la marge de recul latérale pour un bâtiment accessoire. Donc, autoriser un empiètement de 2.09 mètres sur la marge de recul latéral gauche de 3.00 mètres.*

Acceptée conditionnellement :

✚ *À ce que la municipalité ne pourra être tenue responsable des dommages causés à la propriété ou tous préjudices causés en rapport à l'acceptation de ladite dérogation.*

✚ *Qu'advenant le cas où il y ait une démolition partielle ou totale du bâtiment localisé par Denis Robidoux a-g, sur le plan n° minute 9739 causé volontairement ou non, la nouvelle construction devra se conformer aux normes d'implantation minimum en vigueur.*

✚ *Qu'aucun autre usage que accessoire au bâtiment principal ne pourra être autorisé, et ce même si le règlement de zonage le permettrait.*

TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

✚ **Aucune intervention**

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure numéro DRL130177 demandée pour la propriété située au 24, chemin Caché, telle que décrite ci-dessus.*

✚ *Il est attendu que les propriétaires renoncent à toutes réclamations ou poursuites pour dommages ou nuisances qui pourraient résulter de cette dérogation.*

Adoptée

Résolution no : 9491

DÉROGATION MINEURE No. DRL130180 | 670 chemin du Progrès | Mat. 0169 32 347

La demande consiste à régulariser un empiètement dans le but de vendre la propriété :

Permettre de déroger au règlement 139, article 8.3.1 g) (Distance libre entre deux bâtiments) à 1.76 mètre au lieu de 2.00 mètres, donc autoriser un empiètement de 0.24 mètre.

ATTENDU QU' : *Un permis de construction a été émis ne faisant pas mention des marges d'implantation minimums à respecter;*

ATTENDU QU' : *Au moment de la construction, le propriétaire n'avait ni l'obligation d'implanter ou de localiser le bâtiment par un arpenteur;*

ATTENDU QUE : *Le refus de cette demande entraînerait un préjudice sérieux au propriétaire puisque la démolition serait sa seule option;*

Recommandation du CCU : *Le CCU recommande au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe d'accepter la dérogation mineure #DRL130180 telle que présentée, soit de déroger au règlement 139 article 8.3.1 g) relatifs à la distance libre entre deux bâtiments. Donc, autoriser un empiètement de 0.24 mètre sur la distance libre entre deux bâtiments de minimum 2.00 mètres.*

Acceptée conditionnellement :

✚ *À ce que la municipalité ne pourra être tenue responsable des dommages causés à la propriété ou tous préjudices causés en rapport à l'acceptation de ladite dérogation.*

✚ *Qu'advenant le cas où il y ait une démolition partielle ou totale du bâtiment localisé par Denis Robidoux a-g, sur le plan n° minute 7787 causé volontairement ou non, la nouvelle construction devra se conformer aux normes d'implantation minimum en vigueur.*

TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation
mineure numéro DRL130180 demandée pour la propriété située au
670, chemin du Progrès, telle que décrite ci-dessus.*

Il est attendu que les propriétaires renoncent à toutes réclamations ou poursuites pour dommages ou nuisances qui pourraient résulter de cette dérogation.

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 9492

ADJUDICATION DE CONTRAT – Fabrication de la glace et entretien de la patinoire 2013-2014

ATTENDU QUE : *Monsieur Hervé Taillon a déposé une soumission pour la fabrication de la
glace et l'entretien de la patinoire, saison 2013-2014, au montant forfaitaire
de 4 450.00 \$ plus taxes.*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission
déposée et d'autoriser la signature du contrat pour le montant forfaitaire de
4,450.00 \$, pour la saison 2013-2014, pour la fabrication et l'entretien de la
patinoire. Les conditions et détails seront définis dans l'entente signée par la
Municipalité et le contractant. À ce montant s'ajoutent les taxes.*

Adoptée

Résolution no : 9493

ADJUDICATION DE CONTRAT – Surveillance et entretien du local de la patinoire 2013-2014

ATTENDU QUE : *Monsieur Hervé Taillon a déposé une soumission pour la surveillance et
l'entretien du local de la patinoire, saison 2013-2014, au montant forfaitaire
de 4 450.00 \$ plus taxes.*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission
déposée et d'autoriser la signature du contrat pour le montant forfaitaire de
4,450.00 \$, pour la saison 2013-2014, pour la surveillance et l'entretien du
local de la patinoire. Les conditions et détails seront définis dans l'entente
signée par la municipalité et le contractant. À ce montant s'ajoutent les taxes.*

Adoptée

Résolution no : 9494

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Regroupement des pompiers Rivière Kiamika

*Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder la subvention au regroupement des pompiers Rivière
Kiamika au montant de 100.00 \$, pour l'achat de friandises distribuées sur le territoire de Chute-Saint-Philippe,
lors de l'Halloween*

Ce montant est prévu au budget au poste budgétaire no 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 9495

AUTORISATION DE DÉPENSE – Commandite à Opération Nez rouge

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder une commandite de 50.00 \$ à Opération Nez rouge pour les activités durant la période des fêtes Noël et Nouvel An.

Ce montant est affecté au poste budgétaire no 02-701-90-970-00

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 9496

AUTORISATION DE PAIEMENT – Achat du mobilier à la réception du bureau administratif

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement à Buro Plus, au montant de 3 698.74 \$, pour l'achat du mobilier de bureau à la réception des bureaux administratifs.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-020-61-725

Adoptée

Résolution no : 9497

AUTORISATION DE PAIEMENT – Rénovation du bureau au 21, montée des Chevreuils

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement final à « Les Constructions Desmera inc. », soit un montant de 14 426.50 \$, incluant les taxes applicables. Ce montant comprend les extras (contingence).

Le montant manquant au poste budgétaire 23-020-30-722 à la fin des travaux sera transféré du poste budgétaire 59-131-13 Excédent affecté à l'hôtel de ville.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Ginette Ippersiel, directrice générale, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 25

Fin : 20 h 40

Personnes présentes : 10

LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9498

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 41

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, directrice générale

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 20 novembre 2013 par la résolution # 9500*